COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-

COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (excusée pour les rapports n°2021-99 à 109 – pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marion

BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT,

Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-

COLANI), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Richard HAAS)

Monsieur Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-100 | VENTE DE MATERIEL ROULANT

Rapporteur: Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à

l'Accompagnement Budgétaire des Projets

La Commune de Langueux souhaite vendre deux véhicules dont elle ne fait plus usage. Il s'agit :

- d'un camion IVECO 35-8, mis en service le 31 mars 1994, qui affiche à ce jour 130 000 kms. Ce véhicule diesel, 8 CV, est équipé d'une benne arrière. Mise à prix : 500 €
- d'une mobylette Peugeot de type 103, mise en circulation le 9 juin 2000. Le kilométrage est indéterminé le vélomoteur n'étant pas équipé d'un compteur. Sa mise à prix est de 200 €.

Les informations ont été communiquées auprès de l'ensemble des personnels communaux.

Une offre est parvenue en mairie pour l'achat du camion et trois propositions ont été formulées pour l'acquisition de la mobylette.

L'ouverture des plis a été effectuée le 9 novembre courant, avec en critère la vente des biens au plus offrant.

Les offres retenues sont supérieures aux prix fixés ci-dessus (prix plancher).

Par conséquent, je vous propose :

- d'acter le principe de vendre :
 - o le camion communal de marque IVECO 35-8, immatriculé sous les références 6042 TZ 22, au prix de 900 €,
 - o la mobylette Peugeot 103, au prix de 600 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant à ces deux cessions, y compris les écritures comptables pour sortir les biens de l'actif de la Commune.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.